

BRUNO GARNIER
JEAN-LOUIS AUDUC
BRUNO PRONZATO

CONCOURS CPE CONSEILLER PRINCIPAL D'ÉDUCATION

3^e ÉDITION

Conforme au concours rénové depuis la session 2014,
à la loi du 8 juillet 2013 d'orientation
et de programmation pour la refondation
de l'école de la République et aux mesures prises
en juin 2017

DUNOD

Création graphique de la couverture : Hokus Pokus Créations

Mise en page : Belle Page

Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements

d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour

les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).



© Dunod, 2017

11 rue Paul Bert, 92240 Malakoff

www.dunod.com

ISBN : 978-2-10-076974-2

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

TABLE DES MATIÈRES

Les objectifs de l'ouvrage.....	1
Les auteurs.....	3
Partie 1 - Enjeux et problématiques.....	5
1 Principes et valeurs de l'éducation.....	7
1 Une école juste, inclusive et équitable pour tous.....	8
1. Démocratie – égalité d'éducation.....	8
2. Éthique et égalité.....	13
3. Vers une conception pragmatique de l'égalité.....	16
2 Gratuité – obligation.....	18
<i>Introduction : principes et problèmes de la gratuité et de l'obligation.....</i>	<i>18</i>
1. La gratuité scolaire.....	19
2. La dépense intérieure d'éducation.....	21
3. L'obligation scolaire.....	21
4. Le décrochage scolaire.....	25
<i>Conclusion : obligation, gratuité, droit-créance et lien social.....</i>	<i>30</i>
3 Formation du citoyen responsable.....	31
1. Autorité, discipline, respect de la loi.....	31
2. Éducation à la citoyenneté.....	34
4 Laïcité et droit aux différences : la place des identités collectives.....	37
1. La laïcité : un principe constitutionnel.....	37
2. L'application du principe de laïcité suivant les territoires et les espaces concernés.....	39
3. La laïcité au collège et au lycée.....	41
4. Le rôle et les obligations de l'école.....	44
5. La laïcité au péril de l'individualisme.....	52
5 Le défi des inégalités.....	54
1. Les inégalités sociales.....	54
2. Les inégalités de genre.....	61
3. Le handicap.....	81
2 Enjeux de l'éducation : école et société.....	87
6 La communauté éducative : école et familles.....	88
1. Forger le sentiment d'appartenance à un collectif large en respectant la diversité culturelle.....	88
2. Les mutations des espaces urbains : crise des espaces de citoyenneté.....	90
3. Malaise social, malaise adolescent.....	92
4. Redéfinir le « vivre ensemble ».....	93

5. Les conseils de la vie lycéenne et collégienne.....	93
6. Communauté éducative et vie scolaire	95
7. L'engagement du jeune dans la vie de l'établissement.....	96
7 Violences et incivilités.....	97
1. État des lieux sur les violences à l'école.....	97
2. Les causes sociales de la violence	100
3. Ruptures scolaires, incivilités et violences	103
4. Les mesures disciplinaires	105
5. Instances impliquées	109
6. Les plans récents de prévention anti-violence en France.....	110
7. Prévention de la radicalisation des jeunes	112
8 L'école et ses partenaires.....	115
1. Nécessité du partenariat en milieu scolaire	115
2. L'ouverture de l'établissement vers son environnement	118
3. L'école ne peut agir seule	119
4. Le rapprochement politique de la ville, contractualisation locale et éducation prioritaire	120
5. Le projet éducatif local (PEL).....	121
6. Le partenariat entre les différents services et administrations présents sur le territoire	121
7. La Réserve citoyenne	122
Conclusion	122
3 Transformations : où va l'école ?	123
9 L'histoire de la démocratisation de l'éducation.....	124
Introduction	124
1. Les débuts de l'aspiration à la démocratisation de l'éducation (1762-1788).....	126
2. La formation du citoyen pendant la Révolution (1789-1794).....	127
3. Le libéralisme conservateur et le reflux de l'idéal démocratique en éducation (1794-1871).....	128
4. L'école républicaine héritée de Jules Ferry (1880-1946).....	131
5. L'« unification » du système éducatif français (1959-1980).....	134
6. Nouveau paradigme de la démocratisation à l'heure de la mondialisation (1980-2017).....	138
10 L'école pour chacun ou l'école pour tous ?.....	141
1. Le désenchantement des années 1980.....	141
2. La perte de la sacralisation de l'école	142
3. La définition introuvable d'une école juste	143
4. Où vont l'école pour chacun et l'école pour tous ?.....	144
4 Gestion : politique de l'établissement et gestion concurrentielle de l'éducation	145
11 L'établissement scolaire.....	146
1. Le principe de l'autonomie de l'établissement scolaire	146
2. L'organisation formelle et l'organisation informelle de l'établissement.....	148

3. L'établissement est un « espace laïque de savoirs et de citoyenneté ».....	148
4. L'établissement scolaire est un lieu de vie comportant des métiers divers	149
5. Redonner sens au collectif.....	149
6. L'autonomie des établissements : une nouvelle étape en 2017	150
Conclusion : l'autonomie des établissements en Europe en 2017.....	155
12 Secteur public – secteur privé.....	157
1. L'enseignement privé sous contrat.....	157
2. Les principaux textes régissant l'enseignement privé	158
3. L'organisation de l'enseignement catholique	160
4. Le recrutement des professeurs de l'enseignement privé.....	160
5. Les établissements privés sous contrat autres que catholiques.....	160
6. Les établissements hors contrat	161
Conclusion : vers un service privé d'intérêt public.....	162
13 Des palmarès aux zones prioritaires : les inégalités géographiques	163
1 État des lieux.....	163
2 Réseaux prioritaires et réseaux d'excellence.....	164
3 Deux types extrêmes d'établissements scolaires.....	166
4 Les stratégies des « consommateurs d'écoles »	167
5 Avenir de l'éducation prioritaire	167
5 Usagers : de l'enfant à l'élève	173
14 La construction de l'identité personnelle du jeune vers l'âge adulte, garçons et filles.....	174
1. La difficile sortie de l'enfance	174
2. Individualisation et socialisation	175
3. Le rôle de l'école	177
4. Importance des relations école-familles pour construire l'identité de l'élève.....	179
15 L'élève au centre de l'éducation : enseignement et individualisation....	187
1. Le rapport aux savoirs	187
2. L'accompagnement personnalisé.....	191
6 Professionnalité du CPE	197
16 L'histoire du métier de CPE.....	198
Introduction	198
1. La création.....	198
2. La triste mission du surveillant général	199
3. Les années de l'après-guerre.....	200
4. Les foyers socio-éducatifs.....	203
5. La remise en cause de mai 1968 et ses conséquences.....	204
6. Les premiers statuts de conseillers principaux d'éducation (1970-1972)	206
7. Crises économiques récurrentes et malaise des CPE (1973-1981)	208
8. Les avancées des années quatre-vingt	209
9. Vers la fin de la division du travail professeur/éducateur	210
10. La réforme du collège et la place du CPE.....	214

17 L'identité professionnelle du CPE.....	216
<i>Introduction</i>	216
1. <i>Le CPE doit dépasser l'assignation réductrice du maintien de l'ordre et de la discipline</i>	217
2. <i>Le CPE est partie prenante de la politique éducative de l'EPLE</i>	217
3. <i>Le CPE membre de l'équipe pédagogique</i>	219
4. <i>Conseils aux CPE pour les entretiens avec les familles</i>	220
5. <i>Les évolutions récentes de la fonction de CPE</i>	221

Partie 2 - La loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République..... 223

1 Vue d'ensemble	225
1. <i>Quatre objectifs</i>	225
2. <i>Les missions de l'école</i>	225
2 Les domaines prioritaires de la refondation	227
1. <i>Évaluation et orientation des élèves</i>	227
2. <i>Scolarisation précoce en maternelle</i>	231
3. <i>Articulation école-collège</i>	231
4. <i>La scolarisation des élèves en situation de handicap</i>	233
5. <i>Faire entrer l'école dans l'ère du numérique</i>	234
6. <i>Le dialogue de l'école avec ses partenaires</i>	235
7. <i>L'organisation du temps scolaire</i>	236
8. <i>La laïcité</i>	237
9. <i>La formation initiale des personnels</i>	238
3 Les contenus d'enseignement	240
1. <i>L'éducation artistique et culturelle</i>	240
2. <i>L'éducation physique et sportive</i>	240
3. <i>L'enseignement d'une langue vivante étrangère et d'une langue régionale</i>	241
4. <i>L'éducation à la santé</i>	241
5. <i>L'éducation à l'environnement et au développement durable</i>	242
6. <i>La promotion de la culture scientifique et technologique</i>	242
7. <i>L'enseignement moral et civique</i>	243
4 Le référentiel de compétences des CPE.....	244
C1. <i>Organiser les conditions de vie des élèves dans l'établissement, leur sécurité, la qualité de l'organisation matérielle et la gestion du temps</i>	244
C2. <i>Garantir, en lien avec les autres personnels, le respect des règles de vie et de droit dans l'établissement</i>	245
C3. <i>Impulser et coordonner le volet éducatif du projet d'établissement</i>	245
C4. <i>Assurer la responsabilité de l'organisation et de l'animation de l'équipe de vie scolaire</i>	245
C5. <i>Accompagner le parcours de l'élève sur les plans pédagogique et éducatif</i>	246

C6. Accompagner les élèves, notamment dans leur formation à une citoyenneté participative	246
C7. Participer à la construction des parcours des élèves.....	247
C8. Travailler dans une équipe pédagogique.....	247
5 Dossiers en application : de Vincent Peillon à Jean-Michel Blanquer (2013-2017).....	248
1. L'éducation prioritaire : de nouvelles mesures en 2015	248
2. La réforme du collège	248
3. Les inflexions de 2017 (J.-M. Blanquer)	252
4. Le socle commun	255
6 Du lycée à l'enseignement supérieur.....	257
1. Mieux réussir au lycée	257
2. Comment gérer la carte scolaire ?.....	259
3. L'avenir du baccalauréat	259
4. Les enjeux d'une vraie liaison bac-3 - bac + 3	261
Partie 3 - Les épreuves du concours externe	263
1 Épreuve d'admissibilité 1 : Maîtrise des savoirs académiques	267
1 Conseils méthodologiques	268
1. La première épreuve d'admissibilité dans le cadre de l'arrêté de 2013	268
2. Les recommandations du jury de la session 2014	269
3. Une dissertation est un texte argumentatif	270
4. Typologie des plans de dissertation	271
5. Mise en œuvre	273
6. Critères d'évaluation.....	274
2 Exemples de sujets avec éléments de corrigé	275
1. Étude de sujets donnés aux concours 1996-2013.....	275
2. Un sujet de dissertation récemment donné au concours	277
3. L'épreuve de la session 2014.....	285
2 Épreuve d'admissibilité 2 : Étude de dossier portant sur les politiques éducatives	293
1 Conseils méthodologiques	294
1. La deuxième épreuve d'admissibilité dans le cadre de l'arrêté de 2013	294
2. La note de synthèse.....	295
3. Les propositions du candidat en vue de contribuer à la politique éducative d'un EPLE	298
4. Connaître la hiérarchie des textes officiels, les identifier	299
5. Gérer son temps : une épreuve en 5 heures	301
6. L'épreuve de la session 2014.....	301

2	Exemple de sujet avec éléments de corrigé	304
1.	<i>Le sujet</i>	304
2.	<i>Éléments de corrigé</i>	316
3.	<i>Exemple de corrigé rédigé</i>	320
3	Épreuve d'admission 1 : Mise en situation professionnelle	325
1	Conseils méthodologiques	326
1.	<i>La première épreuve d'admission dans le cadre de l'arrêté de 2013</i>	326
2.	<i>Élaboration du dossier personnel</i>	327
3.	<i>Choix d'une situation professionnelle</i>	328
4.	<i>La démarche de recherche</i>	328
5.	<i>Thèmes possibles et questions préalables du jury</i>	329
6.	<i>Structure du dossier</i>	330
7.	<i>L'épreuve orale fondée sur le dossier</i>	331
8.	<i>Grille d'évaluation qualitative</i>	334
2	Exemple de sujet avec éléments de corrigé	335
1.	<i>Le sujet</i>	335
2.	<i>Réalisation du dossier de mise en situation professionnelle</i>	335
3.	<i>Commentaires sur le dossier</i>	342
4	Épreuve d'admission 2 : Entretien sur dossier	345
1	Conseils méthodologiques	346
1.	<i>La deuxième épreuve d'admission dans le cadre de l'arrêté de 2013</i>	346
2.	<i>Définition de l'épreuve</i>	347
3.	<i>La recherche d'informations sur internet</i>	347
4.	<i>La préparation écrite de l'exposé oral</i>	351
2	Exemple de sujet avec éléments de corrigé	352
1.	<i>Exemple de dossier</i>	352
2.	<i>Identifier la problématique centrale</i>	355
3.	<i>Recherche de documents complémentaires</i>	356
4.	<i>Plan possible d'un exposé</i>	356
5.	<i>Conseils pour aborder l'exposé</i>	359
6.	<i>Grille d'évaluation qualitative</i>	360
7.	<i>Exemples de dossiers proposés aux candidats</i>	360
8.	<i>Compte rendu de l'épreuve par une candidate au concours 2014</i>	361
	Partie 4 - Annexes	363

INTRODUCTION

Les objectifs de l'ouvrage

L'objet du présent ouvrage est de faciliter la réussite des candidats se destinant au concours externe du certificat d'aptitude aux fonctions de conseiller principal d'éducation, tel qu'il a été défini par l'arrêté du 19 avril 2013 et en tenant compte des observations du jury de la session 2014.

À la manière d'un **tout-en-un**, il s'agit, dans la première partie intitulée *Enjeux et problématiques*, de donner les éléments d'une culture de base, dans la seconde partie, de présenter les principaux domaines de la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, et dans la troisième partie, d'offrir la possibilité de se préparer aux épreuves écrites et orales.

La **première partie** est organisée autour de **six thèmes** :

1. Principes et valeurs de l'éducation
2. Enjeux de l'éducation : école et société
3. Transformations : où va l'école ?
4. Politique de l'établissement et gestion concurrentielle de l'éducation
5. Usagers : de l'enfant à l'élève
6. Professionnalité du CPE

Cette première partie comprend de nombreux **aide-mémoire**, des **tableaux**, des **graphiques**, des **extraits d'ouvrages de référence** et des **extraits d'articles** qui pourront guider les candidats dans leurs indispensables lectures complémentaires. Si le présent ouvrage ne peut pas prétendre renfermer toutes les connaissances nécessaires à la réussite du concours et à l'exercice des fonctions de CPE, il a la prétention d'ouvrir la plupart des grandes questions qui peuvent être posées dans les diverses épreuves et de faciliter le travail personnel de documentation. Conformément aux instructions données dans les rapports de jury du concours des sessions les plus récentes et dans les notes de commentaires parues durant l'été 2013 à propos du nouveau concours, les questions abordées dans les pages qui suivent sont problématisées en fonction des conditions d'exercice des fonctions de CPE.

Tous les chapitres, construits autour de **grandes questions problématiques**, sont pluridisciplinaires, dans la mesure où ils mobilisent des connaissances relevant de toutes les disciplines du concours : **histoire et sociologie de l'éducation, psychologie de l'enfant et de l'adolescent, philosophie de l'éducation et pédagogie**.

L'ouvrage s'inscrit résolument dans **l'actualité de l'éducation**, notamment dans les termes de la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation

de l'école de la République et les mesures prises par le nouveau gouvernement en juin 2017, mais en prenant, chaque fois que cela est nécessaire, un double recul, temporel, par l'histoire de l'éducation et les développements récents de l'actualité de l'éducation, et spatial, par des comparaisons internationales.

La **deuxième partie** de l'ouvrage est consacrée à la **loi d'orientation du 8 juillet 2013** susmentionnée. Elle en propose un résumé et une analyse critique, sous la forme d'une partie organisée en thèmes, que le lecteur peut facilement relier aux rubriques de la première partie. Elle fait une place importante aux missions du CPE qui se trouvent concernées par les articles de la loi, et plus particulièrement, au référentiel de compétences des CPE. Une présentation des textes publiés en juin 2017 clôturera cette partie.

L'acquisition d'une culture de base et l'aptitude à la problématisation des disciplines de référence ne suffisent cependant pas à garantir le succès au concours, même si elles en constituent un préalable indispensable. L'ouvrage comporte, dans une **troisième partie** intitulée *Les épreuves du concours externe*, des **sujets des quatre épreuves** (d'admissibilité et d'admission) et des **éléments de corrigé**, avec de nombreux renvois aux deux premières parties de l'ouvrage. On trouvera aussi des **conseils méthodologiques**, notamment dans les domaines de l'argumentation, à l'écrit comme à l'oral, de la planification et de l'organisation des idées, de leur mise en forme.

En définitive, les compétences visées par l'ouvrage pour les candidats préparant le CRCPE sont les suivantes :

- maîtriser les connaissances de base dans les champs disciplinaires de référence du concours : des rappels sont proposés sous forme d'encarts intégrant des références bibliographiques qu'il n'est pas possible d'ignorer ;
- connaître les grands enjeux de l'évolution des systèmes éducatifs, en termes d'efficacité (insertion professionnelle, compétitivité économique, compétition internationale), en termes d'équité (réduire les inégalités liées à l'origine sociale, ethnique, au genre, au lieu de résidence, etc.) en termes de valeurs (les savoir-être, les « éducations à ») ;
- identifier les problématiques attachées à une question d'ordre professionnel ;
- connaître le cadre et les modalités de l'intervention du CPE, éducative, pédagogique, organisationnelle, au sein de l'établissement scolaire situé dans son environnement ;
- comprendre le sens des missions du CPE grâce à la connaissance des évolutions de la profession ;
- inscrire l'intervention du CPE dans des perspectives et des problématiques plus générales ;
- savoir construire une argumentation et la présenter, à l'écrit comme à l'oral ;
- s'exercer, grâce à des exemples de sujets écrits et de questions posées à l'oral du concours, selon les programmes actuellement en vigueur.

Les auteurs

Bruno Garnier

Bruno Garnier a été inspecteur de l'Éducation nationale, maître de conférences de langue et littérature françaises et aujourd'hui professeur des universités en sciences de l'éducation. Comme chercheur, à l'UMR Éducation & Politiques (Université Lyon 2 – INRP), il s'est intéressé à l'histoire des rhétoriques politiques en éducation. Aujourd'hui directeur adjoint de l'UMR LISA 6240 (Université de Corse – CNRS), il poursuit ses recherches sur le droit à l'éducation et sur la diversité culturelle dans l'enseignement. Il est l'auteur de nombreux ouvrages de recherche et de manuels universitaires, notamment sur l'histoire de l'égalité en éducation. Dans le domaine de la formation, il forme les étudiants se destinant au métier de CPE à l'ESPE de Corse, où il a assumé durant deux ans la responsabilité de la spécialité CPE du master « Métiers de la formation ».

Jean-Louis Auduc

Ancien directeur des études à l'IUFM de Créteil (Université Paris-Est Créteil), Jean-Louis Auduc a publié plusieurs ouvrages sur le système éducatif français – son fonctionnement et ses évolutions –, ainsi que sur le métier enseignant, notamment lorsqu'il s'exerce en direction de publics réputés difficiles. Il a dirigé une collection de manuels scolaires d'éducation civique de collège. Il a également consacré plusieurs livres et de nombreux articles aux enjeux des relations parents-enseignants, notamment dans les milieux populaires et aux questions posées par les pratiques de la laïcité dans les établissements scolaires et dans la cité et à l'accession progressive de la citoyenneté chez les jeunes. Il développe à l'heure actuelle des recherches sur les causes de l'échec scolaire masculin précoce et sur la crise d'identité des jeunes adolescents.

Bruno Pronzato

Conseiller Principal d'Éducation, actuellement en fonction au lycée Hélène Boucher de Paris, Bruno Pronzato a exercé de nombreuses fonctions dans le domaine de la formation professionnelle des CPE. Il fut tour à tour formateur associé à l'IUFM de Paris (1995-2010), responsable de la préparation au concours interne CPE (1995-2006), tuteur pédagogique de CPE stagiaires (1995-2010) et il est conseiller pédagogique depuis 2011. Dans le domaine du recrutement, il a été membre des jurys des concours de CPE externe, interne et réservé durant neuf ans. Au titre de la formation de formateurs, il est actuellement formateur des professeurs conseillers pédagogiques de l'académie de Paris. Son activité syndicale dans le corps des CPE lui a valu d'être élu par ses pairs commissaire paritaire pendant deux mandatures.

Enjeux et problématiques

1 Principes et valeurs de l'éducation	7
2 Enjeux de l'éducation : école et société	87
3 Transformations : où va l'école ?	123
4 Gestion : Politique de l'établissement et gestion concurrentielle de l'éducation	145
5 Usagers : de l'enfant à l'élève.....	173
6 Professionnalité du CPE.....	197

Principes et valeurs de l'éducation

1	Une école juste, inclusive et équitable pour tous	8
2	Gratuité – obligation	18
3	Formation du citoyen responsable	31
4	Laïcité et droit aux différences : la place des identités collectives ...	37
5	Le défi des inégalités	54

1 CHAPITRE

Une école juste, inclusive et équitable pour tous

OBJECTIFS

- Connaître les concepts philosophiques en démocratie : égalité, équité.
- Comprendre les conditions historiques et sociologiques d'émergence des modèles juridiques de l'égalité.
- Identifier les enjeux des questions actuelles et la nécessité d'une approche pragmatique de l'action éducative.

En démocratie, il y a une sorte d'équivalence entre justice et égalité. L'égalité des citoyens en droits, acquise dans la philosophie politique dans le sillage de Jean-Jacques Rousseau, a été traduite pour la première fois dans un texte constitutionnel par la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen dès le début de la Révolution française. Plus récemment, durant le XX^e siècle, l'égalité a été étendue, hors de la sphère des droits civiques, à celle des droits sociaux, au nombre desquels figurent le droit à l'éducation et l'égalité des chances, comme le droit au logement, etc.

Aujourd'hui, et depuis les années 1980, l'égalité des chances revient régulièrement dans la bouche des hommes politiques. Plus rarement, le sens en est explicité.

1 Démocratie – égalité d'éducation

a. L'équivalence entre égalité et démocratie trouve son origine dans la pensée philosophique du XVIII^e siècle

Pour les philosophes du Contrat, dont Rousseau est la principale figure française, mais qui a été précédé par d'autres (notamment Samuel von Pufendorf et Christian Wolff), **l'égalité est un droit naturel**, qui existait à l'état de nature, avant que les hommes n'entreprennent de coopérer.

Dans ce temps plutôt hypothétique qu'historique, les hommes ne dépendaient pas les uns des autres et ils assuraient leur subsistance et la satisfaction de leurs besoins sans devoir unir ou opposer leurs forces individuelles. À cet état de nature, où n'existait que le droit naturel, a succédé un état de guerre, marqué par la collusion de forces antagonistes, de conflits entre individus et entre groupes.

L'égalité dans l'état de nature et sa fin

Rousseau, Jean-Jacques, Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes, 1755, seconde partie.

« Tant que les hommes se contentèrent de leurs cabanes rustiques, tant qu'ils se bornèrent à coudre leurs habits de peaux avec des épines ou des arêtes, à se parer de plumes et de coquillages, à se peindre le corps de diverses couleurs, à perfectionner ou à embellir leurs arcs et leurs flèches, à tailler avec des pierres tranchantes quelques canots de pêcheurs ou quelques grossiers instruments de musique ; en un mot tant qu'ils ne s'appliquèrent qu'à des ouvrages qu'un seul pouvait faire, et qu'à des arts qui n'avaient pas besoin du concours de plusieurs mains, ils vécurent libres, sains, bons, et heureux autant qu'ils pouvaient l'être par leur nature, et continuèrent à jouir entre eux des douceurs d'un commerce indépendant : mais dès l'instant qu'un homme eut besoin du secours d'un autre ; dès qu'on s'aperçut qu'il était utile à un seul d'avoir des provisions pour deux, l'égalité disparut, la propriété s'introduisit, le travail devint nécessaire, et les vastes forêts se changèrent en des campagnes riantes qu'il fallut arroser de la sueur des hommes, et dans lesquelles on vit bientôt l'esclavage et la misère germer et croître avec les moissons. »

Le contrat que Rousseau imagine, dans le sillage des philosophes allemands qui l'ont précédé dans cette voie, est présenté non comme un retour à l'état de nature (contrairement à ce que prétendent certains détracteurs de Rousseau, dont Voltaire), mais comme **la correction des inégalités** issues des rapports de force – qui sont la négation des droits naturels – **par un pacte social**.

Les inégalités de force ou d'intelligence ne peuvent servir de base au lien social entre tous les hommes. C'est pourquoi le contrat imaginé par Rousseau établit une égalité qui se situe au-dessus des inégalités physiques entre individus.

L'égalité de droit doit remplacer l'égalité naturelle dans l'État social

Rousseau, Jean-Jacques, Du contrat social ou Principes du droit politique, 1762, Livre 1.

« Je terminerai ce chapitre et ce livre par une remarque qui doit servir de base à tout système social ; c'est qu'au lieu de détruire l'égalité naturelle, le pacte fondamental substitue, au contraire, une égalité morale et légitime à ce que la nature avait pu mettre d'inégalité physique entre les hommes, et que, pouvant être inégaux en force ou en génie, ils deviennent tous égaux par convention et de droit. »

Ce droit nouveau est aussi la base de l'intérêt général conçu, non plus comme utilité collective d'un ensemble de personnes, mais comme **expression de la volonté de la souveraineté des citoyens** reconnus égaux en droits.

L'égalité est nécessaire au lien social et au bien commun

Rousseau, Jean-Jacques, Du contrat social ou Principes du droit politique, 1762, Livre 2.

« La première et la plus importante conséquence des principes ci-devant établis, est que la volonté générale peut seule diriger les forces de l'État selon la fin de son institution, qui est le bien commun ; car, si l'opposition des intérêts particuliers a rendu nécessaire l'établissement des sociétés, c'est l'accord de ces mêmes intérêts qui l'a rendu possible. C'est ce qu'il y a de commun dans ces différents intérêts qui forme le lien social ; et s'il n'y avait pas quelque point dans lequel tous les intérêts s'accordent, nulle société ne saurait exister. Or, c'est uniquement sur cet intérêt commun que la société doit être gouvernée ».

Cette égalité des citoyens en droits implique-t-elle une égalité d'éducation ? Ce n'est pas chez Rousseau qu'on trouve une réponse positive à cette question.

C'est Denis Diderot, le directeur de la publication de l'*Encyclopédie*, qui appliqua le premier l'égalité des citoyens en droits à l'éducation, lorsqu'il composa, à la demande de la tsarine Catherine II, un plan d'éducation publique pour le gouvernement de Russie, une quinzaine d'années avant la Révolution française.

L'égalité d'éducation contribue à l'intérêt général

Diderot, Denis, « Essai sur les études en Russie », 1775-1776.

« Une université est une école dont la porte est ouverte indistinctement à tous les enfants d'une nation, et où des maîtres stipendiés par l'État les initient à la connaissance élémentaire de toutes les sciences. Je dis indistinctement, parce qu'il serait aussi cruel qu'absurde de condamner à l'ignorance les conditions subalternes de la société. Dans toutes, il est des connaissances dont on ne saurait être privé sans conséquence. Le nombre des chaumières et des autres édifices particuliers étant à celui des palais dans le rapport de dix mille à un, il y a dix mille à parier contre un que le génie, les talents et la vertu sortiront plutôt d'une chaumière que d'un palais. [...] »

Ces basses écoles sont pour le peuple en général, parce que, depuis le Premier ministre jusqu'au dernier paysan, il est bon que chacun sache lire, écrire et compter. »

Se plaçant sur le terrain matérialiste des économistes et des physiocrates, Diderot estime que **l'État a intérêt à faire sortir de l'ombre tous les talents cachés**, dans quelques classes de la société qu'ils se trouvent, afin que la société tire profit de ces gisements d'intelligence laissés en jachère par un système d'enseignement qui dispense inégalement l'instruction à ses citoyens.

- La première raison de cette préconisation à la tsarine de Russie est **l'utilité collective** : Diderot estime, comme Rousseau, qu'il y a autant de chances de rencontrer les talents les plus élevés et les meilleures dispositions aux études chez les enfants de laboureurs que chez ceux des ministres (d'ailleurs Rousseau lui-même n'était-il pas fils d'horloger ?). Dès lors, tous ces talents enfouis pourraient contribuer à augmenter la prospérité collective de la société.

- Une deuxième raison pour répandre également l'éducation est avancée par Diderot dans ses conseils à la tsarine : c'est **l'argument moral**. Il serait « cruel », dit-il, de « condamner à l'ignorance les conditions subalternes de la société ». On voit ici paraître l'idée que l'éducation est un bien universel qui doit être partagé au même titre que la justice doit être rendue à tous. Cette idée inspire aussi le projet de *l'Encyclopédie* cher à Diderot.
- Une troisième raison est avancée un peu plus loin dans le texte, et elle sera promise à un bel avenir : c'est l'idée que la diffusion des savoirs (les lumières dans le vocabulaire du XVIII^e siècle), est le moyen de **fonder une société plus vertueuse faite d'hommes libres**. Diderot, en écrivant dans ce même texte qu'« un paysan qui sait lire et écrire est plus malaisé à opprimer qu'un autre », ouvre un nouvel espace argumentaire en faveur de l'instruction des masses, celui de l'émancipation des chaînes de l'oppression sociale, par l'instruction. Cette possibilité offerte par Diderot éclaire le modèle d'une société plus vertueuse, composée d'hommes de bien, c'est-à-dire, d'hommes pénétrés des lumières nécessaires pour distinguer la justice de l'injustice et juger en toute conscience de leur condition dans la société : « Est-on homme de bien sans justice, et a-t-on de la justice sans lumières ? », écrit-il encore.

Dans ces lignes, on peut voir en Diderot le précurseur d'une pensée révolutionnaire que Condorcet appliqua, durant la Révolution française, à une instruction démocratique donc égale pour tous, car fondée sur l'impératif de **la formation du citoyen** et sur **l'universalité de la raison**.

Sans instruction universelle, l'égalité des droits est une fiction

Condorcet, Rapport et projet de décret sur l'organisation générale de l'Instruction publique, 1792, p. 4-5.

« Nous n'avons pas voulu qu'un seul homme, dans l'empire, pût dire désormais : la loi m'assurait une entière égalité de droits ; mais on me refuse les moyens de les connaître. Je ne dois dépendre que de la loi ; mais mon ignorance me rend dépendant de tout ce qui m'entoure. On m'a bien appris dans mon enfance que j'avais besoin de savoir ; mais, forcé de travailler pour vivre, ces premières notions se sont bientôt effacées, et il ne m'en reste que la douleur de sentir, dans mon ignorance, non la volonté de la nature, mais l'injustice de la société ».

b. Une égalité de base pour produire des inégalités sociales ?

Cependant, dans sa double finalité d'efficacité et de justice, l'éducation vise un but en apparence opposé à l'égalité : c'est créer de nouvelles inégalités liées aux différences de capacités (ou « talents » dans la langue du XVIII^e siècle) et de « réussite des élèves » dans le vocabulaire du XXI^e siècle.

Ces différences, amplifiées par l'instruction, l'école publique d'aujourd'hui les transforme en inégalités sociales par l'attribution de qualifications inégales sur le marché du travail.

Comment comprendre l'articulation en démocratie entre l'égalité devant l'éducation et l'inégalité des conditions sociales produites par l'éducation ?

Luc Boltanski et Laurent Thévenot ont caractérisé cette articulation en identifiant les deux principes qu'a établis la Révolution française : « un principe de commune humanité » et « un principe d'ordre » (*De la justification : Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 1991).

Le principe de commune humanité

L'appartenance de chaque individu à la commune humanité fonde l'égalité des citoyens en droits, en dépit de leurs différences naturelles, qui sont liées aux différences des milieux de naissance. La commune humanité est **une communauté de raison et de valeurs**, qui attribue à chaque citoyen une rationalité et un sens de la justice universellement partagés.

L'observation montre que les individus sont divers, mais ériger d'emblée leurs différences en inégalités relève d'un choix qui est la négation de la démocratie.

Le principe d'ordre

Selon Luc Boltanski et Laurent Thévenot, le principe d'ordre établit **une hiérarchie entre les individus**, mais une hiérarchie fondée sur la justice. Le principe d'ordre est rendu nécessaire par la division du travail et l'efficacité économique pour le bien commun.

Pour ne pas entrer en conflit avec le principe de commune humanité, deux conditions doivent être remplies :

1. Il faut qu'il existe **un principe supérieur commun** susceptible de mettre en comparaison les objets et les personnes et de mesurer leur grandeur.
2. **Les différences entre les individus doivent être provisoires** et pouvoir être « rejouées » périodiquement. Si ces différences devenaient définitives, certains individus seraient irrémédiablement supérieurs ou irrémédiablement inférieurs, et l'on reviendrait au monde de la violence. Il n'y aurait plus de commune humanité entre tous.

Le rôle de l'éducation démocratique

Le sociologue Jean-Louis Derouet a appliqué cette analyse à l'éducation. Selon lui, pour mettre en pratique ces deux principes sans qu'ils s'opposent l'un à l'autre, l'éducation a pour premier but de **créer le sentiment d'appartenance de chacun à la commune humanité**, à égalité de dignité et de droits.

Cette « commune humanité » a sa traduction dans la communauté nationale : c'est pourquoi l'Éducation nationale offre à chacun **ce bagage commun de lumières qui fait d'un peuple une nation**. C'est évidemment cette fonction qui occupe toute la scolarité obligatoire et commune, c'est-à-dire les premières années de scolarité.

Mais il y a nécessairement un moment où **l'on passe d'une école pour tous à des formes diversifiées d'éducation selon les différences entre élèves** : c'est le « principe d'ordre ». Mais les « meilleurs » ne doivent être désignés ni par la naissance ni par la fortune, car ces deux sources reviennent à attribuer aux individus une valeur héritée de leurs pères, attachée à leur lignée, à leur héritage, c'est-à-dire d'une manière contraire au principe de commune humanité.